



# Parc naturel régional du Doubs Horloger

18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles

Tél : 03 81 68 53 32

[www.parcdoubshorloger.fr](http://www.parcdoubshorloger.fr)

## **PROCES VERBAL DU BUREAU du Jeudi 3 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le trois octobre à dix-neuf heures,  
Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué,  
s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

**Date de convocation :** 26/09/2024

**Date d'affichage :** 26/09/2024

---

### **Etaient présents :**

Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Anthony CUENOT, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Roland MARTIN, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Valérie PAGNOT, Gilles ROBERT, Franck VILLEMAIN.

### **Etaient absents excusés :**

Christine BOUQUIN, Sylvie LE HIR, Boris LOICHOT, Daniel PRIEUR, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Christelle VUILLEMIN.

### **Etaient absents :**

Jean-Noël CUENOT, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Bernard JACQUET, Christian MOREL, Alexandre PANTEL, Elisabeth REDOUTEY, Catherine ROGNON.

### **Ont donné pouvoir :**

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,  
Sylvie LE HIR a donné pouvoir à Denis LEROUX,  
Boris LOICHOT a donné pouvoir à Franck VILLEMAIN,  
Daniel PRIEUR a donné pouvoir à Anthony CUENOT,  
Charles SCHELLE a donné pouvoir à Gilles ROBERT,  
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,  
Christelle VUILLEMIN a donné pouvoir à Cédric BÔLE.

---

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

**Total des voix exprimées : 27**

**Secrétaire de séance :** Dominique Mollier

Les membres du bureau **approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.**

Les membres du bureau **approuvent le procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité** (11 juillet 2024).

## **\* DE2024-21 : Atlas de biodiversité intercommunaux : réponse à l'appel à projets de l'OFB**

La connaissance sur le territoire des différents taxons et milieux, engagée par les associations naturalistes dans le diagnostic du patrimoine naturel de 2014, nécessite cependant aujourd'hui une actualisation et également un approfondissement pour certaines communes du territoire.

En 2024, le élu du PNR souhaitent porter un projet ambitieux pour l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel (cf : mesure 1.1.1 de la Charte du Parc) du PNR nouvellement créé (septembre 2021) associant études, synthèses, vulgarisation et actions. L'appel à projet proposé par l'OFB est une vraie opportunité pour notre collectivité rurale. Cet atlas de la biodiversité s'inscrit dans un projet global et transversal qui va permettre d'alimenter les actions et objectifs portés par les communes et communautés de communes du PNR.

Dans la poursuite de la démarche collégiale innovante initiée en 2014, ce projet sera mené en partenariat avec les structures naturalistes référentes en région produisant de la connaissance et disposant de fait d'une expérience sur le territoire. Ainsi la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté, le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire Régional des Invertébrés, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté, la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Franche-Comté, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Doubs, la Fédération des Chasseurs du Doubs, l'Agence Régionale de Biodiversité, France Nature Environnement 25 et Les Gazouillis du Plateau, apporteront leurs contributions.

La création d'un ABI à l'échelle de 51 communes du PNR, soit plus de la moitié de son territoire, s'inscrit dans une réelle poursuite de la démarche d'amélioration de la connaissance des espèces et des milieux. En renforçant les études sur les communes jugées lacunaires cet ABI offre une véritable dynamique de communication et de sensibilisation sur les espèces et les milieux du territoire. Mieux connaître pour mieux préserver est l'ambition que le PNR du Doubs Horloger porte.

### **Description de l'action**

Les élus du Parc naturel régional souhaitent que l'ensemble du PNR et ses 94 communes puissent bénéficier d'études sur la connaissance de la richesse des espèces et des milieux.

Les élus portent l'ambition de couvrir l'intégralité du PNR par deux atlas de biodiversité d'ici les huit prochaines années, dont les objectifs multiples sont indispensables à la bonne application des politiques d'un territoire PNR :

Connaître :

- Fournir une évaluation de l'état de la connaissance du patrimoine naturel au niveau des habitats et des différents taxons du territoire du Doubs Horloger, depuis 2014 à aujourd'hui, afin de cibler les efforts de prospections sur certains secteurs.
- Renforcer les études et inventaires sur les taxons et les milieux jugés « mauvais » sur les communes lacunaires en se basant sur les protocoles, les listes d'habitats et taxons

utilisés par les partenaires naturalistes en 2014 et/ou en lien avec la réglementation en vigueur.

- Etudier les milieux remarquables et les espèces emblématiques du territoire ainsi que la biodiversité dite ordinaire dans les cœurs de bourgs.
- Porter à connaissance pour l'ensemble des acteurs du territoire les milieux naturels sensibles, menacés, à protéger ou à préserver.

Faire découvrir, mettre en avant/valoriser :

- Mettre en place un travail participatif d'inventaire avec la population au cours de la réalisation des ABI pour l'impliquer et faire prendre conscience des enjeux aux acteurs du territoire, toutes générations et toutes catégories socioprofessionnelles confondues.
- Réaliser une programmation « milieux et espèces » du territoire, issue des actions de l'ABI afin de présenter selon un pas de temps choisi (semaine, mois, trimestre, année), une espèce emblématique ou un milieu sous la forme d'une affiche (carte d'identité), d'une exposition, d'une conférence, d'un programme éducatif pour les enfants afin que la population prenne connaissance et conscience de la richesse et de la fragilité du territoire.

Impulser et intégrer une dynamique pour la préservation des espèces par la population et les élus :

- Intégrer les enjeux environnementaux du territoire par des actions de préservation, notamment basées sur des solutions fondées sur la nature.
- Assurer la prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire (révision du PLU, PLUi, aménagement des pistes cyclables, restauration des zones humides, lotissements...).
- Apporter des préconisations destinées à guider les actions prioritaires du volet environnemental du programme d'actions du PNR.
- Identifier les enjeux convergeant avec ceux des structures partenaires, ainsi que les actions nécessitant une collaboration transfrontalière.

### **Objectifs de l'action :**

L'amélioration et la valorisation de la connaissance au profit du territoire :

- Compléter les informations naturalistes existantes pour obtenir une vue globale des enjeux faune, flore et habitat sur le territoire et mettre en œuvre les actions adaptées à leur préservation ;
- Identifier des zones à enjeux non connues à ce jour ;
- Mieux connaître les trames vertes et bleues et les interactions écologiques ;
- Appréhender la trame noire en lien avec les espèces diurnes et lucifuges identifiées ;
- Orienter les politiques en matière d'aménagement notamment pour l'accompagnement des PLUi et des SCoT (SCoT du Pays Horloger approuvé en janvier 2024, recouvrant 2 communautés de communes du projet, le projet de PLUi de Morteau, Le PLUi valant SCoT de la communauté de communes des Portes du Haut Doubs) ;

- Impliquer les acteurs pour agir en faveur de la biodiversité (gestion des espaces publics, préservation des milieux naturels, pratiques agricoles et forestières) en lien avec la présence des espèces et milieux identifiés ;
- Aider à l'appropriation des enjeux environnementaux par les élus, habitants et autres acteurs du territoire ;
- Qualifier la biodiversité ordinaire et faire des liens avec les pratiques locales notamment avec l'urbanisme ;
- Communiquer et sensibiliser sur les enjeux du territoire auprès des habitants mais aussi des touristes par exemple.

L'Atlas de Biodiversité Intercommunale (ABI) sera un outil cadre complémentaire à la Charte pour accompagner les prises de décisions politiques sur les projets traitant de la biodiversité, d'urbanisme, de paysages, de mobilité, de tourisme, et des autres activités économiques qui gravitent sur le territoire.

Il permettra à ses communes de s'engager de façon concrète dans la stratégie nationale de la biodiversité 2030 (2022 – 2030).

La sensibilisation de tous : cet Atlas constituera un outil important de sensibilisation. Une acculturation de l'ensemble des acteurs (élus, professionnels, entreprises, enfants, adultes,) via des usages ludiques et concrets est donc prévue sur l'ensemble du territoire. Il conviendra aussi de faire découvrir les enjeux territoriaux auprès du public pour proposer des actions sur des solutions fondées sur la nature et le principe One Health porté par le Parc.

Le PNR prévoit de valoriser et d'accroître la communication tout au long de la démarche et après celle-ci auprès de l'ensemble des acteurs du territoire. Cela passera notamment via : des journées pédagogiques, panneaux informatifs, réunions publiques, semaines dédiées à une espèce, un milieu, un taxon..., en s'appuyant notamment sur les données récoltées et les productions faites lors de cet ABI par et avec les partenaires du projet.

Un outil de planification et de développement du territoire : à l'instar du Diagnostic du patrimoine naturel, la production d'un atlas de biodiversité intercommunal se veut être également pour le Parc un outil de planification pour la mise en œuvre d'actions à long terme. L'ABI est alors un document important pour l'équipe pluridisciplinaire du Parc et pris en compte sur l'ensemble des projets.

Celui-ci permettra par exemple de définir des actions environnementales sur des espèces et milieux prioritaires : zones à enjeux d'extinction de l'éclairage public en faveur des espèces diurnes, zones d'écrasement des amphibiens, atterrissement de mares, fermeture de pelouses...

L'ABI proposera des échéanciers et une priorisation d'actions à court, moyen et long terme.

### **Budget**

Dépenses :

- Etude, animation, synthèse, bilan : 513,312.35 €

Recettes :

- Autofinancement PNR DH : 263 312,35 €
- Subvention OFB : 250,000.00 €

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Office Français de la Biodiversité à hauteur de 250 000 €
- D'autoriser le Président à signer les actes relatifs à l'engagement de cette action ;
- D'autoriser le Président à engager les dépenses relatives à cette action.

Approbation à l'unanimité.

<b>Nombre de voix : 27</b>	<b>Exprimés (en voix) : 27</b>
- pour : 27	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

## **\*DE2024-22 : Adhésion Pôle Territorial de Coopération Economique du Haut-Doubs**

Le Parc s'est engagé le 20 juillet 2023 auprès du PTCE par une lettre d'engagement.

Pour rappel, ce pôle réunit des acteurs publics et privés locaux variés qui partagent les mêmes valeurs : coopération, innovation, solidarité et excellence des filières dans le but de développer des projets transformateurs et de décroïsonner les secteurs. Des valeurs proches de celles du PNR et qui font le lien avec ses missions et les axes de la charte.

La participation du PNRDH est importante au sein du PTCE pour travailler collectivement sur des sujets prioritaires comme : la mobilité, l'énergie, l'habitat, l'alimentation. Et ainsi faire le lien avec les actions du Parc pour : faire connaître, apporter de l'expertise, échanger sur les besoins, définir de nouvelles actions pertinentes qui peuvent trouver un public motivé ...

Le PNRDH se réjouit également de l'opportunité de toucher des acteurs parfois plus éloignés des cibles habituelles et qui s'inscrivent en plus dans une démarche volontaire collective de projet.

C'est pourquoi il est proposé d'officialiser l'engagement du PNR en adhérent au PTCE sur la base de 1000 € indiqué pour les institutions.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'adhérer au Pôle Territorial de Coopération Economique du Haut-Doubs
- De verser une cotisation annuelle de 1000 €
- De désigner Cédric Bôle pour représenter le Parc auprès du PTCE

Approbation à l'unanimité.

<b>Nombre de voix : 27</b>	<b>Exprimés (en voix) : 27</b>
- pour : 27	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

## \*Débat : Projet de Programme d'action 2025 du Parc

*Cf. récapitulatif des actions.*

Le Parc négocie chaque année le financement des actions qu'il conduit avec ses différents financeurs, en particulier la Région Bourgogne-Franche-Comté qui dispose d'un règlement d'intervention spécifique pour les Parcs et la DREAL qui a également une ligne spécifique.

Cette démarche est aussi nécessaire à l'organisation de l'équipe, la répartition de la charge de travail et à la préparation budgétaire.

Les actions présentées sont les actions nouvelles qui seront lancées en 2025, s'y ajoutent celles qui ont été lancées lors des années précédentes mais qui ne sont pas encore achevées. Ce tableau est la synthèse des travaux des commissions mais aussi du travail partenarial avec les membres du Parc.

Il n'est à ce stade pas stabilisé, il doit être pris comme un document d'étape. Il doit être stabilisé d'ici au comité syndical de décembre où il sera soumis au vote.

Le Président

Denis Leroux

